



Fiche de traitement :
Rapports Sûreté et SIS
 N° 33 - 2 – 12/10/2011

Organisme	Tisséo	
Traitement	Rapports sûreté papier et SIS (Système d'Information Sûreté)	
Date de mise en œuvre	2008	
Finalité principale	Lutter contre la délinquance (Gestion des incidents) et gestion de la production Sûreté sur le réseau	
Détail des finalités du traitement	<p>Données non nominatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimenter SIS • Alimenter la main courante <p>Données nominatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimenter les dépôts de plainte • Fournir des données nominatives aux services de police • Suivi post agression des agents <p>Gestion des incidents et précurseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté des voyageurs, des biens et du personnel notamment en luttant contre la délinquance, la malveillance et le non respect des règles • Observation de l'ambiance urbaine des territoires (quartiers sensibles) afin d'agir en amont des actes de malveillance • Collecte d'informations afin de cibler les actions préventives (aide à la mobilité des structures d'insertion sociale, développement d'actions de prévention socio-éducatives, accompagnement post agression ...) <p>Gestion de la production Sûreté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la production de la Direction Sûreté (plus de 100 agents) • Production de tableaux de bord de pilotage (indicateurs de la malveillance et indicateurs de production) <p>Gestion des commandes (demandes de soutien des usagers, opérations de contrôle de titres de transport)</p> <p>Gestion des actions de prévention.</p>	
Service chargé de la mise en œuvre	Direction sûreté	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Directeur de la Sûreté avec le Service Méthode Sûreté	
Catégories de personnes concernées par le traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Tiers : Usagers du réseau, usagers de la voirie • Agents de maîtrise, agents de prévention, agents vérificateurs, tous les agents d'exploitation du réseau et les sous-traitants 	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Agents (intervenant en mission, victime, témoin)	<ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom, matricule, fonction (données issues des RH) Gestion de la production : Feuilles de mission confiées
	Tiers Pour un incident une personne peut être un tiers responsable des faits, la victime, un témoin	<ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom, adresse, téléphone Pour les tiers responsables des faits : <ul style="list-style-type: none"> • sexe, âge • taille, cheveux • détails particuliers • détails vestimentaires • n° carte Pastel
	Faits	<ul style="list-style-type: none"> • Date, heure, durée et localisation sur le réseau • Nature et cause • Description des faits

		Suites Médicales : <ul style="list-style-type: none"> secours portés par le Samu, les pompiers médecine du travail ou autre Eléments de suivi : Plainte (oui/non) et éventuel suivi dans GINA Vidéo surveillance à extraire (o/n) Photo à prendre (o/n) du matériel dégradé
	Rapporteur	<ul style="list-style-type: none"> Date, nom, signature
Destinataires	Catégorie	Données concernées
	Direction et Méthodes sûreté (gestionnaires de données Sûreté et opérateurs méthode)	Toutes Diffuse certaines informations lorsque c'est justifié (cas de malveillance avérée) aux responsables des agents, à la médecine du travail
	Contentieux, Police	Rapports pour dépôt de plainte
	Chargé de mission suivi post agression	Rapports d'agression avec ou sans dépôt de plainte
Durée de conservation	Les rapports sélectionnés pour lesquels une suite peut être donnée sont conservés 13 mois glissants, temps nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> à un éventuel dépôt de plainte, au suivi post agression. Dans tous les autres cas, les rapports sont détruits après saisie non nominative dans SIS.	
Mise à jour	08/12/2010, Création, 12/04/2011, Mise à jour, préparation de la mise en conformité CNIL 20/06/2011, Mise à jour, fusion fiches rapports sûreté et SIS 07/09/2011, Finalisation de la fiche 12/10/2011, Déclaration de conformité à l'« AU12 - Gestion d'infractions dans les transports publics »	

Formalités CNIL :

N° déclaration	1538498 v 0	Type	Déclaration de conformité à l'« AU12 - Gestion d'infractions dans les transports publics »	Date enregistrement	12/10/2011
-----------------------	-------------	-------------	--	----------------------------	------------